

Domicile partagé dans un village du Doubs

A Montfaucon, six personnes âgées dépendantes vivent en colocation, avec trois auxiliaires de vie à demeure.

OPÉRATEUR SARL Ages et vie.

PARTENAIRE Commune de Montfaucon.

FINANCEMENTS Investisseurs privés (construction : 700 000 €), commune (70 000 € de subvention) et résidents (1 000 à 1 200 €/mois pour le loyer, les charges..., APA déduite).

CONTACT Tél. : 03 81 25 08 23.



L. CHEVIET/KR IMAGES PRESSE

Simon Vouillot, fondateur d'Ages et vie: «Il s'agit de repousser les limites du maintien à domicile en mutualisant les services.»

Face à l'école de Montfaucon (1 500 habitants), le pavillon paraît des plus ordinaires. Ici, rien ne suggère la cohabitation, depuis juillet, de six personnes de plus de 80 ans, grâce à la présence permanente d'une aide à domicile. Au rez-de-chaussée, les colocataires disposent chacun d'une vaste chambre ouvrant sur le jardin et partagent le séjour-cuisine. A l'étage, vivent, avec leur famille, dans des appartements à loyer modéré, trois aides à domicile employées par les résidents.

Frontières

« Il s'agit de repousser les limites du maintien à domicile en mutualisant les services », explique Simon Vouillot, l'un des deux inventeurs du concept et fondateurs de la société Ages et vie (*). La présence 24 heures sur 24, par roulement avec astreintes de nuit, de l'une des trois employées diplômées – une aide-soignante, une auxiliaire de vie sociale et une assistante de vie – sécurise les habitants et assure une prise en charge adaptée aux besoins de chacun : toilette, soins, ménage, repas... Dans la limite, cependant, d'un certain degré de dépendance : difficile, en cas de problèmes de désorientation lourds, de demeurer dans ce lieu ouvert, où les horaires des repas constituent l'unique

contrainte, chacun vaquant à ses occupations le reste du temps, dans la maison ou au dehors.

« Les locataires sont chez eux. Ils peuvent recevoir qui bon leur semble, une chambre supplémentaire est même réservée aux visiteurs, souligne Simon Vouillot. Les salariées frappent à la porte avant d'entrer. » Inversement, quand une employée est en repos, elle ne doit pas être dérangée. « Nous avons recruté des professionnelles que nous sentions capables de mettre une frontière entre travail et vie privée. Nous sommes très attentifs à ces questions. » Celles-ci seront notamment abordées avec une formatrice de l'institut régional du travail social lors de séances d'analyse de la pratique qui doivent débiter prochainement.

Le projet a rapidement séduit. Dix maisons Ages et vie devraient ouvrir d'ici à la fin 2010, grâce à un montage financier adapté aux petites communes, qui se contentent de donner le terrain ou de le mettre à disposition par un bail à construction de quarante ans. Le financement de la construction est assuré par des investisseurs privés, à titre de placement. « Ages et vie ne vend pas

un "produit", mais mène une vraie réflexion sur les besoins des personnes âgées et l'aménagement du territoire », apprécie Pierre Contoz, le maire de Montfaucon. Tout en saluant le coût modéré pour l'usager, inférieur à celui d'une maison de retraite. Priorité est donnée aux habitants du village qui souhaitent y vieillir et à ceux qui cherchent à faire venir leurs parents âgés.

L'intérêt de chacun

La gestion est partenariale. Un groupement d'employeurs, associatif, formé par les six locataires, embauche et rémunère les aides à domicile. Il est épaulé par un deuxième collègue, réunissant des élus et des personnalités référentes de la commune, qui contrôle les comptes, veille à l'intérêt de chacun et sert de médiateur. La société Ages et vie se charge de la gestion administrative et garantit le professionnalisme. A terme, ce rôle incombera à une fédération des associations de locataires, qui assurera l'accompagnement des salariées dans les différentes maisons. ■ **Caroline Lefebvre**

(*) Ils ont été conseillers de Paulette Guinchard, secrétaire Etat aux Personnes âgées (2001-2002).